

Césure des mots

- La césure d'un mot se marque avec un seul tiret placé à la fin de la ligne.
- Les mots monosyllabiques ne sont jamais coupés.
- Les mots simples sont coupés syllabe par syllabe (*ta-ble, mai-son*). En cas de double consonne, opérer la césure entre les deux consonnes (*let-tré*)
- Pour les mots complexes, tenir compte de l'étymologie (*atmo-sphère*) et de la façon dont ils se prononcent : ainsi dans l'adverbe « vaguement », couper le mot soit de façon syllabique (*va-gue-ment*), soit en respectant le « e » muet : *vague-ment*.
- Il est impossible de couper un mot à l'endroit où il comprend une lettre représentant deux sons répartis sur deux syllabes différentes. C'est souvent le cas de la lettre « x » quand elle sert à noter les sons « ks » ou « gz » ou des semi-voyelles, le « j » (*rayon*) ou le « w » (*fouet*). On coupera donc le mot comme suit : *roya-lement* ou *royale-ment*.
- Ne pas rejeter au début de la ligne suivante une syllabe écrite terminée par une voyelle muette ; le mot « automobile » sera donc coupé ainsi : *auto-mobile* mais non *automobi-le*.

On ne césure jamais sur :

- les abréviations et les titres ;
- les initiales des prénoms et les particules ;
- les nombres décimaux ;
- après l'apostrophe.

Bibliographie :

Maurice Grevisse, *Le Bon usage, Grammaire française*, éd. DeBoeck-Duculot, Paris - Louvain-la-Neuve, 13^e édition, 1993-1997

